

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 38670

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fait que, depuis 1985, le projet d'inventaire topographique des cantons de Vigy et Montigny-Nord est demandé par les élus locaux du secteur. Malgré des engagements pris à l'époque pour sa réalisation au début des années quatre-vingt- dix, l'administration n'a strictement rien fait. Depuis lors, plusieurs parlementaires sont intervenus. Or la réponse ministérielle à sa question écrite n° 34034 du 27 août 1999 indique que des correspondances échangées en 1997 proposaient « aux collectivités territoriales concernées » une rencontre de travail pour programmer l'inventaire. En l'espèce, un canton n'a pas la personnalité juridique et est composé d'une trentaine de communes. Dans ces conditions, il ne peut y avoir une collectivité territoriale spécialement concernée. Comme le reconnaît d'ailleurs la réponse à la question écrite, l'inventaire général est « de la compétence exclusive de l'Etat » et c'est à l'Etat qu'il incombe d'assumer ses compétences. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique de manière précise quelle est ou quelles sont les collectivités territoriales auxquelles on aurait proposé une rencontre de travail.

Texte de la réponse

La demande d'inventaire topographique des cantons de Vigy et Montigny-Nord, puis de Pange, a bien été prise en compte par les services de l'Etat qui travaillent, ainsi qu'il a été répondu précédemment à l'honorable parlementaire, à la mise en place d'un plan de financement. Les correspondances échangées en 1997 proposaient différentes solutions pour pouvoir répondre aux demandes des élus locaux, représentants des communes, que l'honorable parlementaire avait bien voulu transmettre. Une convention est en cours de discussion avec le conseil général de la Moselle qui a marqué son intérêt pour une accélération de l'inventaire. La direction régionale des affaires culturelles de Lorraine, sous l'autorité du préfet de région, est prête à présenter à l'honorable parlementaire les différentes solutions envisageables.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann

Circonscription: Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38670 Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : culture et communication Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7062 **Réponse publiée le :** 21 février 2000, page 1139